

Le 30 octobre 2020

Actualités

Compte rendu du Blanchet restreint aux SA en audio conférence du vendredi 30 octobre, 11h45

Présents : Recteur, SG, Directeur de cabinet, Nathalie Colle (IDFO), Jean Desmares (CGT), Pierre Daniel (SGEN), Guy Bossard (SNPDEN UNSA)

Le recteur propose de relancer régulièrement ces Blanchets restreints en audio conférence pour échanger et répondre à nos questions (et les faire remonter au ministère le cas échéant). Prochain Blanchet de ce type, lundi 2 novembre soir.

Chaque SA est intervenu tour à tour et toutes les questions que nous avons soulevées ensemble ont été abordées (pas de réponse sur toutes les questions puisque des précisions sont encore attendues). On retiendra :

1. Hommage à monsieur Samuel Paty :

Le recteur est toujours en attente des derniers arbitrages. Les OS ont demandé à ce que les établissements puissent disposer de plus de marge de manœuvre (par exemple : choix de la minute de silence, lecture d'extraits de la lettre (jugée trop longue), etc.). Le recteur dit avoir remonté toutes ces questions dont celle de l'accueil des élèves dès 8 heures dans les établissements en zone rurale notamment. Des pistes ont été abordées par le recteur comme celle d'utiliser la journée du 9 décembre sur la laïcité (pour prolonger un temps d'hommage qui pourrait être plus court ce lundi). Dès réception des dernières précisions sur ce point le cabinet transfère aux chefs d'établissement.

2. Protocole sanitaire :

- Le recteur insiste sur le fait que nous avons une semaine pour le mettre en place.
- BTS et CPGE pour l'instant toujours accueillis
- PFMP on s'adosse sur le règlement de l'entreprise. Si l'élève ne peut pas être accueilli, envisager le report de la PFMP dans la mesure du possible. Si l'élève n'est pas accueilli en PFMP, il est pris en charge par l'établissement.
- « Personnes vulnérables » : Le rectorat est toujours en attente de la liste de pathologies pouvant être retenues. Les personnes concernées seront systématiquement en télé travail si le télé travail n'est pas possible les personnes sont en ASA.
- « La limitation du brassage » : Il est rappelé le principe de « **l'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur tout le temps scolaire** » (page 2 du protocole). Bien sûr nous avons tous insisté à plusieurs reprises sur les difficultés de limiter le brassage en présence de tous les élèves. La possibilité localement d'envisager un enseignement à distance partiel (page 8 de protocole) ne pourrait s'envisager sans l'accord du rectorat. A vrai dire cette possibilité n'est pas envisagée pour l'instant par le recteur. Le recteur a conscience que cette limitation du brassage est plus difficile dans certains établissements (exemple, l'attribution d'une salle à une classe en lycée).

Guy Bossard